

# 2.4

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** FINANCES

Engagement partenarial avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Corse.

Le Maire, sur proposition du 5<sup>ème</sup> Adjoint délégué aux finances, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la Direction Régionale des Finances Publiques de Corse (DRFIP) et la commune de Portivechju souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers et à renforcer leur coopération.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de conclure une convention de partenariat avec la DRFIP de Corse, qui se veut ambitieuse dans ses orientations. Ce partenariat se décline en deux axes, eux-mêmes décomposés en actions.

La convention définit une série d'objectifs organisés autour de deux axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- Améliorer l'efficacité des procédures : optimisation et modernisation des chaînes de dépenses et de recettes
  - Action 1 : Définition d'une politique conjointe de recouvrement
  - Action 2 : Le prélèvement périodique et à l'échéance pour le recouvrement des recettes
  - Action 3 : La mise en place du PES MARCHE
  - Action 4 : La rationalisation des régies
  - Action 5 : Étude puis accompagnement de l'offre de service ENSAP PAYE
  
- Améliorer la lisibilité des comptes en agissant sur la qualité comptable
  - Action 1 : La contribution à une reddition précoce des comptes
  - Action 2 : La mise à jour de l'état de l'actif et de l'inventaire
  - Action 3 : Pilotage conjoint de la qualité des comptes
  - Action 4 : Ajustement de la dette

La convention jointe en annexe précise les conditions de cet engagement partenarial.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,*

- ✚ d'autoriser le Maire à signer l'engagement partenarial avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Corse tel qu'annexé.